

REGLEMENT DE LA COURSE

« 1 » **PARCOURS** : Il y a 2 parcours

- ✓ Un mesurant **un peu moins de 20,3 km** parcours nature (chemin, bois, champs & routes) **Celui-ci est chronométré**
- ✓ *L'autre parcours d'environ 12 km non chronométré pour randonneurs pédestres empruntant une partie du parcours. Départ libre à partir de 09h00*

« 2 » **KILOMETRES** : indiqués par panneaux tous les 5 km

« 3 » **DEPART** : il est fixé **le dimanche 24 mai 2009 à 09h30 pour le trail**, place de la mairie à Marfaux. Départ fictif sur 500mètres début du chronométrage au point kilométrique 0

« 4 » **ARRIVEE** : au pressoir de Cuitron route de Marfaux

« 5 » **POSTES DE RAVITAILLEMENT** : ils seront placés aux kilomètres 7 / 14 & à l'arrivée

« 6 » **PARTICIPATION** : la course est ouverte à toute personne née avant 1990 et en raison du parcours, la course n'est pas autorisée aux handisports.

Le temps de course sera limité à 3h30 pour le classement

« 7 » **ENGAGEMENT A PARTIR DU 1^{er} JANVIER 2009** : rédigé individuellement sur le bulletin d'inscription joint mais aussi disponible sur le site internet : www.scap18.fr , adressé à **Monsieur VERRIER Sébastien 07 rue du caporal chef Divry « scaptrail2009 » 51100 REIMS, Tél. :03.26.88.26.17 après 19h00 ou au 06.61.14.00.71 jusqu'au mercredi 20 mai 2009 inclus**, accompagné de la somme de **12€ par athlète pour le trail et 10€ pour les randonneurs** ou par mail verriesebastien@gmail.com. .Aucun remboursement ne sera effectué. **Aucun dossard ne sera envoyé.**

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

Les inscriptions sont limitées aux 500 premiers inscrits

« 9 » **CERTIFICAT MEDICAL** : Les non licenciés à la Fédération Française d'Athlétisme doivent fournir **obligatoirement un certificat médical** (datant de moins d'un an le jour de la course) et les licenciés FFA **une photocopie de leur licence**.

« 10 » **DOSSARDS** : le dossard doit être porté sur la poitrine, fixé par 4 épingles et visible dans son intégralité.

« 11 » **RESPONSABILITE MEDICALE** : le médecin de l'épreuve peut mettre hors course tout participant dont la santé lui semble compromise.

« 12 » **RESULTATS & PHOTOS** : ils seront disponibles sur le site www.scap18.fr dès le lendemain de la course.

« 13 » **RECOMPENSES** : 3 catégories seront récompensées : Femmes, Hommes & Sapeurs-Pompiers.

Un classement spécial sapeur pompier sera réalisé les lots seront connus le jour même de l'épreuve.

Pas de prime ! Évidemment ces classements seront dotés en . . . champagne

Les 15 premiers et 10 premières emporteront des lots en champagne.

Masculins :

1^{er} 12 bouteilles
2^{ème} 8 bouteilles
3^{ème} 6 bouteilles
4^{ème} 4 bouteilles
5^{ème} 2 bouteilles
6^{ème} au 15^{ème} 1 bouteille

Féminines :

1^{ère} 12 bouteilles
2^{ème} 8 bouteilles
3^{ème} 6 bouteilles
4^{ème} 4 bouteilles
5^{ème} 2 bouteilles
6^{ème} à la 10^{ème} 1 bouteille

Sapeurs-Pompiers

1^{er} 12 bouteilles
2^{ème} 8 bouteilles
3^{ème} 6 bouteilles
4^{ème} 4 bouteilles
5^{ème} 2 bouteilles
6^{ème} au 10^{ème} 1 bouteille



Les récompenses ne sont pas cumulables

CHACQUE PARTICIPANT RECEVRA UN SUPERBE MAILLOT DE SPORT + UNE FLUTE À CHAMPAGNE.

Les résultats et récompenses se feront à Marfaux au pressoir de Cuitron (arrivée) à 13h00

« 14 » **RESTAURATION** : il y aura possibilité de se restaurer au stand scap18 à l'arrivée, vous y trouverez boissons, frites, sandwichs etc...

« 15 » **RESPONSABILITE** : Les organisateurs du 1^{er} scaptrail des pompiers de Reims à Marfaux déclinent toute responsabilité en cas de vols ou de détériorations qui pourraient se produire lors de cette manifestation sportive ainsi que toute responsabilité envers les randonneurs, ceux-ci étant entièrement responsables des accidents qu'ils pourraient provoquer ou dont ils seraient victime.

« 16 » **ACCEPTATION** : Tout concurrent inscrit reconnaît avoir pris connaissance de présent règlement et en accepte toutes les clauses.

NOM : PRENOM : NE(E) LE : .../.../19..... SEXE :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE : TELEPHONE :

E-MAIL :

- LICENCIE FFA N° LICENCE :
- NON LICENCIE : *joindre obligatoirement un certificat médical datant de moins d'un an*
- SAPEUR-POMPIER : *joindre obligatoirement un certificat médical datant de moins d'un an*

20,3Km « course nature » 12€

12 Km « randonnée pédestre » 10€ (non chronométré)